Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du lundi 18 mars 2024

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Dominique CHATELLIER

Présents :, Fabien EL MKELLEB, Pascale GODEFROY, Pierre HUBERT, Gilles TANNIER.

Absents excusés : Bernard MARMION, Alain PARENT.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Arbitres n'ayant pas renouvelé leurs licences arbitres au 29 février 2024, sont donc considérés comme démissionnaires et ne couvrent plus leur club.

ALIVAUD Georges – ST PATHUS
ANGEVIN Willy – LONGUEVILLE
APOLLONIO Lolly – LE MEE
CANE Anton - MITRY
CARNEIRO Gregory - BOIS LE ROI
DAOUDI Jawad – CESSON
DIAZAYAKANA Kuanzambi – VARENNES
EKOLI BONGOMBO Gloire - CESSON
EL ABDALLAOUI Adam - VAIRES
EL ABDALLAOUI Sami - CHELLES
FERREIRA Christopher – QUINCY
GAILLARD Aurelien - COURTRY
GINEVRINO Romain - ST PATHUS
GOLLEAU Titouan - BUSSY/GEORGES
GRESSANI Enzo – CLAYE SOUILLY
GRONDIN Teo - ST PATHUS
GUEYE Cheikh - EMERAINVILLE
GUEYE Sidy - EMERAINVILLE
HAMOUD Tony – MELUN
JULIEN Sébastien - ROISSY
KOLE DOUGOUMA Louis – AVON
LAGE VIDEIRA Joao – LAGNY
LANGELLIER Jean-Pierre – BOIS LE ROI
LEMQADDEM Fayed - DAMMARIE CITY
LIBERGE Damien – FONTENAY TRES
LOUISERRE Matys – ST GERMAIN LAVAL
LOUISERRE Robin – ST GERMAIN LAVAL
LOUISERRE Ruddy – ST GERMAIN LAVAL

MAADOUR Ylies – NANTEUIL
MARIKO Mamadou – VAIRES
MESSABEL Yahia – CESSON
MIRANDE Brice - DAMMARIE CITY
MORAIS Lukas - COURTRY
NAIM Youssef – MELUN
OUADAH Ilyes – VAL DE France
OUSEFROU Altman - LONGUEVILLE
PAIN Jean Paul - HERICY/VULAINE
PETERS Clara - OTHIS
PLANTIER Cedric – LAGNY
PORTAL Florian –
PREIRA Zackaria – VAIRES
ROUSSELLOT Raphael – SERVON
SALLEM Rayane - NANDY
SMOLUCK Benjamin - BOIS LE ROI
STUTZMANN Logan – COLLEGIEN
TABKA GACHABI Idriss – COMBS LA VILLE
TARBY Jeremy - MORMANT
TCHIVANGA Armel – COMBS LA VILLE
UTOH Sabastine – MORMANT
ZIOUDI Sofiane – BRIE NORD

CANDIDATS ARBITRES AYANT SUIVI LES SESSIONS DE FORMATION FOOT A 11

MODULE 4 – MAI 2023

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BALKAYA Murat -LE MEE
BEN HAMZA Madani -SENART MOISSY
BRINDELLE Yannis -ESBLY FOOT
BUCHEGGER Raffael -BOISSISE PRINGY
MATHIAUX Esteban – MAGNY LE HONGRE
HANUS Thibault -MAGNY LE HONGRE
TREMOLIERES Liliam -LOGNES
ARRIOUACH Rachid -MOISSY
TROLY Renan -ST THIBAULT

MODULE FEMININES

HOY Lucie-BRIE EST
MAZEN Fanny-VILLEPARISIS
BOURACHDENE Lia-VILLEPARISIS
GONCALVES Klara-MORET/LOING
LOUKIFIMPA Valdie-YERRES/ CROSNE

MODULE 1– NOVEMBRE 2023

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

ALUMETE BELKIE Presley TORCY
AYAOVI Joris UMS PONTAULT
BELHADEF Abdelmajid DAMMARIE LES LYS
BITOT Corentin PONTAULT PORTG
BOUARABA Samir MAISONS ALFORT
COHEN Leo VAL D'EUROPE

DE ALMEIDA Stefan CHELLES
DUFAU Julien AVON
DUHAMEL Simon AVON
GAMBOTTI Christophe PAYS DE BIERRES
HOAREAU Pierre JOUY EN JOSAS
IMBART Leonard THORIGNY
KONE Abou LOGNES
LOUET Galaan
PLINGUIER Flavien PROVINS
SAIDI Ilyes COULOMMIERS
TRAORE Nicolas LOGNES
YOUNES Zoubir TRILPORT
ZAROUALA Othmane CHAMPENOIS
POLAT Frederic BOIS LE ROI

MODULE 2 – JANVIER 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

BONTEMPS Alexandre SERVON
BRAZAO Thierry CHEVRY COSSIGNY
BRIFFOTEAUX ROGER Rafael ROISSY
CAKIR Kaan MONTEREAU
CAMARA Hamoujeta BRIARD
CHAPPUT WilliamS THORIGNY
CHAINEAU KECLARD Ugo VAUX LE PENIL
DUBOIS Aure POMMEUSE
MERCADAL SANIECKI Timeo CHEVRY COSSIGNY
KAMARA Lahadi MEAUX
MOULAI HAD Ayoub MITRY
NEDJARI Remi LE MEE
PETEZ Jonathan
VAS Arnaud PONTAULT
LOPES Mathis NEMOURS

MODULE 1 ET 2

Candidats reçus en théorie et en attente de validation contrôle pratique terrain.
Ces candidats valideront leur rattachement à leur club si leur contrôle pratique terrain est positif et sous réserves d'avoir dirigé SIX rencontres supplémentaires d'ici la fin de saison 2023-2024.

BUNDHOO Yeshavra – LE MEE
GAMRAOUI Lofty
BOUHOUCHE Rida – ST THIBAULT
GOMES Esteban - MORMANT
ORNEM Carla - MORMANT

SITUATION PREVISIONNELLE DES CLUBS AU 29 FEVRIER 2024

La situation définitive des clubs sera arrêtée au 15 Juin 2024 en fonction de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. Les éventuelles sanctions sportives et financières, au regard des articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, seront appliquées pour toute la saison 2024-2025 sur la base de cette situation au 15 Juin 2024.

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2023-2024 (nombre d'arbitre insuffisant).

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.
Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.
Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.
. Championnat de football d'Entreprise,
. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.
Un arbitre de football à 11 est :
* soit un arbitre officiel,
* soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

Amendes financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage).

Clubs de D1 : 120 euros par arbitre manquant.
Clubs autres divisions : 30 euros par arbitre manquant.

Ces amendes sont doublées par la deuxième année d'infraction, triplées pour la troisième année d'infraction et quadruplées pour la quatrième année d'infraction et suivantes.

1ère ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUBS EN D2 (2 arbitres)
Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NANTEUIL - manque 1 arbitre
MORMANT - manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

COURTRY - manque 1 arbitre

CLUBS EN D4 (1 arbitre)
Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

FERTE/J - manque 1 arbitre
LAGNY - manque 1 arbitre
FC MONTEREAU - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)
Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS
Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

ST GERMAIN LAVAL – manque 1 arbitre
AFPO – manque 1 arbitre

2ème ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)
Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)
Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

VAL FRANCE – manque 1 arbitre
BAGNEAUX NEMOURS – manque 2 arbitres
COULOMMIERS - manque 1 arbitre

CLUBS EN D3 (2 arbitres)
Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres
BRIE NORD - manque 2 arbitres
VILLIERS ST G - manque 2 arbitres
NANDY - manque 2 arbitres
GATINAIS VL - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)
Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

ASR - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)
Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)
Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

BRIE DES MORINS – manque 1 arbitre

3ème ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)
Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)
Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

QUINCY VOISINS - manque 2 arbitres
DAMMARIE LES LYS - manque 1 arbitre
LIEUSAINT - manque 1 arbitre
PAYS DE BIERE – manque 1 arbitre.

CLUBS EN D3 (2 arbitres)
Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

CHANGIS - manque 2 arbitres
CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 1 arbitre
FERRIERES - manque 2 arbitres
VERNEUIL - manque 1 arbitre
ESBLY - manque 1 arbitre

CLUB EN D4 (1 arbitre)
Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

MOUSSY LE NEUF - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)
Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)
Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

BUCEENNE – manque 1 arbitre
CONGISSOIS - manque 1 arbitre
VAL YERRES - manque 1 arbitre
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre
OZOUER - manque 1 arbitre

4ème ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)
Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

BOIS LE ROI - manque 1 arbitre
CHAMPS FC – manque 2 arbitres
PLESSIS – manque 2 arbitres
VILLENOY - manque 1 arbitre
PRESLES - manque 1 arbitre
ALLIANCE 77 – manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

NEANT

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

SNIE - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)
Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre
EVERLY - manque 1 arbitre
JOUARRE - manque 1 arbitre.
LA FORET - manque 1 arbitre
MAISONCELLES manque 1 arbitre
MAROLLES - manque 1 arbitre.
MISY VILLENEUVE – manque 1 arbitre
MJC PROVINS - manque 1 arbitre
MOUROUX manque 1 arbitre
N.U.S. ORVANAISE - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre
ETREPILLY - manque 1 arbitre
BRAYTOIS - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2022-2023, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions des Comités Directeurs de Ligue et District.

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la troisième session de formation de février, soit six (6) matches officiels à diriger.

La Commission alerte les clubs concernant leurs arbitres qui, en raison du nombre d'indisponibilités déclarées ne pourront atteindre leur quota de matchs et donc couvrir leur club.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.